

Vœu n° 2 amendé

concernant la nouvelle politique migratoire

déposé par l'Intergroupe majoritaire

François Hollande a promis « *une autre politique migratoire fondée sur des règles transparentes, stables et justes, et conduites dans le respect de la dignité de tous les êtres humains qui sont sur notre territoire* ».

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre active de cette nouvelle politique, le **Conseil régional d'Auvergne** demande au gouvernement, parallèlement à une lutte sans merci contre les filières de travail clandestin, d'intégrer les propositions du réseau « éducation sans frontières » qui préconise notamment :

- Une profonde refonte du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- L'interdiction du placement des mineurs en centre de rétention, la régularisation des jeunes majeurs scolarisés et de leurs parents
- L'interdiction du démembrement des familles
- La gratuité de l'aide médicale d'État et l'abrogation des taxes de régularisation
- La restauration d'un vrai droit d'asile

Avis de la 6^{ème} Commission :

Vœu sous-amendé :

Remplacer « d'intégrer » dans le deuxième paragraphe par « prendre en compte ».

Vœu adopté par Monsieur Alain Bussière, Madame Yvette Mercier et Monsieur Jean-Marc Miguet ; le groupe Union Pour l'Auvergne n'a pas participé au vote ; Monsieur Gustave Alirol a voté pour le vœu initial.